



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE II

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement de la mesure particulière en faveur de la Tunisie pour 2022

Document d'action relatif au Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire durable en Tunisie (PASAT)

MESURE ANNUELLE

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que la mesure au sens de l'article 23(3) du règlement IVCDICI - Europe dans le monde.

1. SYNTHÈSE

1.1. Tableau récapitulatif de l'action

1. Intitulé OPSYS Acte de base	Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire durable en Tunisie (PASAT) Mesure annuelle en faveur de la Tunisie pour l'année 2022 Référence opérationnelle OSPYS: NDICI-GEO-NEAR/2022/ACT-61492 Numéro ABAC d'engagement de niveau 1: JAD.1050064 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDICI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Équipe Europe'	Oui Initiative Équipe Europe sur la sécurité alimentaire mondiale
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : Tunisie
4. Document de programmation	Programme Indicatif Multi-annuel (PIM) 2021-2027 Union Européenne-Tunisie en cours de discussion
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	Domaine prioritaire 3 : Une société plus inclusive et innovante Cohésion territoriale - Objectif Spécifique n° 2 : La gestion des systèmes alimentaires est plus durable. Résultat 1 OS2 : La sécurité alimentaire et hydrique est assurée. Résultat 2 OS2 : Les systèmes de production sont plus durables et favorables à la protection de la biodiversité. Résultat 3 OS2 : Les droits et obligations des usagers des ressources naturelles sont respectés. Domaine prioritaire 2 : Une économie ouverte et durable

	<p>Économie verte et bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif Spécifique n° 1 : La transition écologique est accélérée y compris grâce à l'amélioration de la gouvernance climatique et environnementale. - Objectif Spécifique n° 2 : L'entrepreneuriat, l'internationalisation et l'accès aux financements sont renforcés, notamment pour les femmes. <p>Résultat 2 OS1 : Les consommateurs et les acteurs économiques, publics et privés sont sensibilisés et adoptent des comportements plus durables.</p> <p>Résultat 3 OS1 : Les chaînes de valeur responsables et durables, l'économie circulaire, verte et bleue sont encouragées et la capacité d'adaptation des exportations tunisiennes sont renforcées pour faire face aux enjeux climatiques.</p> <p>Résultat 1 OS2 : L'investissement dans la transition vers une économie compétitive et durable qui soit davantage verte, bleue est augmenté (notamment pour les entreprises gérées par des femmes).</p> <p>Résultat 2 OS2 : Les emplois dans le domaine de l'économie verte et bleue sont augmentés, y compris l'emploi des femmes.</p>
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
<p>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</p>	<p>Domaine prioritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> CAD 11250 Alimentation scolaire CAD 31120 Développement agricole CAD 31161 Production de cultures vivrières CAD 31182 Recherche agricole CAD 43071 Politique de sécurité alimentaire et gestion administrative CAD 250 Entreprises et Autres services CAD 430 Autres multisecteurs CAD 410 Protection de l'Environnement Général CAD 151 Gouvernement et société civile Général <p>Flagship : 4 "Sustainable economies"; 5 "Connected economies"; 6 "Inclusive economies"; 9 "Green growth and climate action".</p> <p>Flagship : 11 "Resource efficiency, including water and waste management, and biodiversity" ; 12 "Sustainable food systems, agriculture, and rural development".</p>
<p>7. Objectifs de développement durable (ODD)</p>	<p>ODD principal: ODD2 : Assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.</p> <p>Autres ODD importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ODD 1 Éliminer la pauvreté ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
<p>8 a) Code (s) CAD</p>	<ul style="list-style-type: none"> 43040 - Développement rural 31193 - Services financiers agricoles 31194 - Coopératives agricoles 31120 - Développement agricole 31140 - Ressources en eau à usage agricole

	12240 - Programmes pour l'alimentation			
8 b) Principal canal de distribution	Canal 1 (code 13000) : Gouvernement tiers (coopération déléguée)			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	11. Marqueurs internes	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif
Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique compétences/compétences numériques services numériques		OUI <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	/

<u>Connectivité</u>	OUI	NON	
Tags: connectivité numérique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
énergie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
santé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
éducation et recherche	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Migration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduction des inégalités	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
COVID-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

12. Montants concernés	<p>Ligne budgétaire 1: 14.020110 – Voisinage Sud</p> <p>Coût total estimé: 25 000 000 EUR</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE : 25 000 000 EUR.</p> <p>L'engagement de la contribution de l'UE à cette action sera complété par d'autres contributions des partenaires de l'Équipe Europe. Elle est subordonnée à la confirmation formelle, le plus tôt possible, de la contribution significative de chacun des partenaires.</p> <p>Si les initiatives de l'Équipe Europe et/ou ces contributions ne se concrétisent pas, l'action de l'UE peut se poursuivre en dehors du cadre de l'initiative.</p>
-------------------------------	--

GESTION ET EXÉCUTION

13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	<p>Modalité du projet</p> <p>Gestion indirecte avec une entité à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.3.1</p>
--	---

1.2. Résumé de l'action

Cette action représente le soutien apporté à la Tunisie à travers la « Food and Resilience Facility » pour le Voisinage Sud¹, mise en place par la Commission européenne pour aider les pays de la région à faire face à l'impact sur la sécurité alimentaire de la guerre initiée par la Russie en Ukraine depuis le 24 février 2022.

Bien que la résilience du système alimentaire en Tunisie ait pu être démontrée lors de la pandémie de COVID-19, les effets du changement climatique et les conséquences de l'agression de la Russie en Ukraine ont montré sa vulnérabilité et la nécessité d'accélérer la transition écologique, l'intensification biologique et la durabilité du système alimentaire tunisien. Confrontée à la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires notamment depuis début 2022, la Tunisie, qui dépend pour 75 % de ses besoins d'importations de céréales des marchés extérieurs (dont 48% ces dernières années en provenance de l'Ukraine) doit rapidement diversifier ses approvisionnements pour assurer sa sécurité alimentaire. Son objectif d'autosuffisance en blé dur d'ici 2023 devrait y participer puisque les conditions agroclimatiques sont favorables à cette culture qui ne couvre pourtant que 61% des besoins.

L'intensification biologique du système de production céréalier concerne la moitié des exploitations agricoles tunisiennes dont 40% sont des exploitations de moins de 20 hectares qui participent à la sécurité sanitaire des régions rurales et à la stabilité sociale des régions rurales dont la population est particulièrement

¹ [The Commission acts in support of food security and resilience in the Southern Neighbourhood | European Commission \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip-22-1000)

touchée par l'inflation des denrées alimentaires, le renchérissement des intrants agricoles, les effets du changement climatique et de la sécheresse, et le manque d'attractivité des territoires.

L'action s'inscrit ainsi dans l'urgence de restaurer durablement le potentiel de production de céréales en apportant un soutien direct aux producteurs pour réduire leurs coûts de production et leur dépendance aux intrants chimiques qui compromettent la vie biologique des sols et la durabilité des écosystèmes cultivés.

Le programme soutient la stratégie nationale d'autosuffisance en blé dur et la politique nationale de soutien aux céréaliculteurs locaux, renforcées depuis le début de la guerre en Ukraine. Elle s'inscrit dans les priorités de la Tunisie exprimées à l'occasion du sommet mondial du système alimentaire de 2021 des Nations Unies et dans ses engagements mis à jour en 2021 de sa contribution déterminée au niveau national à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques². Elle accompagne également la stratégie nationale de développement des technologies de l'information et de la communication dans le domaine agricole.

L'action vient compléter le Programme d'Appui au Développement Rural (PADR, décision 041-859 du 29/11/2019) qui, dans sa partie appui complémentaire, apporte au secteur privé des mesures de facilitation de l'accès au financement à tous les opérateurs économiques des chaînes de valeurs d'un système alimentaire durable ; et au secteur public des incitatifs sous forme d'appui budgétaire pour lutter contre la surexploitation des ressources en eau et des ressources halieutiques, renforcer la traçabilité et la qualité des productions agricoles et améliorer l'environnement institutionnel et réglementaire favorable à la durabilité du système alimentaire.

L'objectif général de cette action est d'améliorer la sécurité et la souveraineté alimentaire durable de la Tunisie.

Son objectif spécifique est de valoriser le potentiel d'une production durable inclusive et résiliente des systèmes de production céréaliers.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants:

- Les agriculteurs(trices) engagé(e)s par des crédits auprès des collecteurs agréés de céréales et/ou autres fournisseurs d'intrants et de services agricoles en faveur d'une production céréalienne durable et résiliente bénéficient d'une aide financière directe pour diminuer leurs coûts de production.
- Des innovations techniques, numériques et organisationnelles contribuent à la durabilité sociale, environnementale et économique de toute la typologie des exploitations agricoles à composante céréalienne.
- Un modèle de consommation et de production durable des céréales est promu à travers l'appui au programme national d'alimentation scolaire.

Le contexte de l'intervention sera favorable car toutes les parties prenantes du secteur reconnaissent les faiblesses des mécanismes de financement des agriculteurs(trices) et des crédits de campagne en particulier mais aussi les opportunités avec de nouvelles technologies disponibles pour mieux adresser les besoins et les risques en partenariat avec d'autres agences de coopération des États membres de l'UE. L'expérience sera capitalisée par l'administration à travers ses services de recherche, d'enseignement et de vulgarisation agricole.

En termes de politiques européennes, l'action contribue à la mise en œuvre de la dimension extérieure du Pacte vert pour l'Europe³, de la stratégie « De la ferme à la table »⁴ et celle en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030⁵, et s'inspire des recommandations de l'expertise indépendante mobilisée par la Commission

² UNFCCC

³ Un pacte vert pour l'Europe | Commission européenne (europa.eu)

⁴ De la ferme à la table - Consilium (europa.eu)

⁵ Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 (europa.eu)

européenne pour la mission « Caring for soil is caring for life ». L'action s'inscrit aussi dans le cadre de l'Initiative Équipe Europe adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 20 juin 2022 sur la réponse de l'Europe à l'insécurité alimentaire au niveau mondial⁶.

L'action participe en Tunisie à une réponse solidaire et complémentaire des initiatives des États Membres de l'UE et des institutions financières internationales qui visent à préserver la sécurité alimentaire et renforcer les systèmes alimentaires sur les trois piliers suivants: commerce, solidarité et production durable. L'objectif de développement durable n° 2 (faim « zéro ») est ainsi traité de manière accélérée en synergie et cohérence avec les initiatives internationales des Nations Unies concernant notamment l'augmentation de la productivité et des revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes et les exploitants familiaux, avec des systèmes de production viables qui contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des sols. La coopération internationale est également renforcée en faveur de la recherche pour la mise au point de technologies respectueuses de l'environnement et de la biodiversité qui développent les capacités de production à partir de semences appropriées et diversifiées pour répondre aux enjeux sur les territoires de l'adaptation au changement climatique.

2. JUSTIFICATION

2.1. Contexte

Dans un contexte post COVID-19 où la relance économique est compromise faute de mesures concrètes et de réformes suspendues à un retour à la stabilité politique, le secteur de l'agriculture et de la pêche reste un secteur clé de l'économie tunisienne. L'agriculture représente en effet 9% du produit intérieur brut (PIB)⁷ et emploie près de 15% de la population active du pays⁸ (44% en milieu rural). L'amélioration récente de sa production (olive, dattes) a participé au développement du secteur tout en permettant au pays d'atteindre un niveau « d'indépendance alimentaire ». Le dépeuplement des zones rurales et la migration vers les villes se poursuit, lié aux faibles revenus des exploitants agricoles et au morcellement des terres.

La résilience du secteur a pu être démontrée lors de la pandémie du COVID-19 mais de nouveaux facteurs externes demandent à être pris en compte avec l'inflation du prix des denrées alimentaires et des intrants agricoles exacerbée par les conséquences du conflit russo-ukrainien depuis février 2022. Très dépendante des importations de céréales à hauteur de 75% en moyenne pour répondre aux besoins de sa population et de l'élevage, la Tunisie, approvisionnée par l'Ukraine ces récentes années pour environ 48%, est particulièrement touchée par la hausse du prix des denrées alimentaires, des engrais et du carburant sur les marchés internationaux. La situation pèse lourdement sur ses finances publiques et il est urgent de diversifier autant que possible les sources d'approvisionnement en céréales sur les marchés intérieurs et extérieurs pour en atténuer les effets et contenir l'inflation.

L'action s'inscrit dans le cadre des priorités politiques et de la réponse solidaire de la Commission européenne aux conséquences de l'invasion russe en Ukraine sur la sécurité alimentaire dans le monde et aux enjeux de résilience et durabilité des systèmes alimentaires. Elle vise en Tunisie à soutenir la production locale de céréales et les populations vulnérables des régions rurales, et notamment les petites exploitations agricoles qui ne parviennent plus à vivre de l'agriculture ainsi que les femmes qui représentent 38% de la force de travail du secteur pour assurer la sécurité alimentaire des ménages.

⁶ [Insécurité alimentaire au niveau mondial: Le Conseil approuve des conclusions sur la réponse Équipe Europe - Consilium \(europa.eu\)](#)

⁷ Le secteur agricole représente aussi 7,5% du total des investissements, 8% des importations et 9% du total des exportations ; source PAP MARHP 2019.

⁸ Le secteur agricole offre un grand nombre d'emplois saisonniers et fournit un revenu permanent à 470 000 agriculteurs contribuant à la stabilité de la population rurale, qui représente 35% de la population totale du pays dont 35% sont des femmes ; source PAP MARHP 2019.

L'action accompagne la stratégie d'autosuffisance en blé dur de la Tunisie. Cette stratégie à moyen terme mobilise sous la supervision de l'Etat tous les acteurs de chaque étape de la filière (achats et distribution subventionnée de semences sélectionnées et d'engrais pour accompagner l'objectif d'une augmentation de 0,8 million d'ha emblavés, fonds de garantie aux crédits de campagne, mobilisation des vulgarisateurs et accompagnement des producteurs, investissements pour l'amélioration de l'infrastructure de collecte, de transport et de stockage pour augmenter la capacité de stockage d'un stock stratégique de deux à quatre mois et le taux de collecte après récolte). Sous réserve d'aléas climatiques, la filière de production locale de blé dur dispose indéniablement d'avantages comparatifs pour rompre avec la dépendance aux exportations et aux fluctuations des prix des marchés internationaux.

Une dépendance qui s'accroît avec une réduction de la consommation de blé dur qui entre dans la préparation des pâtes et du couscous (consommation passée de 117,2 kg/habitant/an en 1985 à 63,8 kg/habitant/an en 2015) et une augmentation de la consommation de blé tendre qui entre dans la composition du pain (consommation passée de 72,2 kg/habitant/an en 1985 à 84,9 kg/habitant/an en 2015⁹). La consommation atteint en moyenne 278 kg/habitant/an pour les blés contre une moyenne mondiale de 160 kg/habitant/an. L'adaptation de l'alimentation pour un régime dit méditerranéen pourrait contribuer à inverser cette tendance et constitue un choix de santé publique qui s'impose en faveur d'une consommation et une production plus responsable des céréales.

La substitution des importations de céréales par la production locale est une question de gouvernance économique et de gestion des finances publiques. La facture a atteint USD 685 millions (TND 2 milliards) en 2020 pour l'importation de 2,784 millions de tonnes de céréales et continue d'augmenter avec l'effet d'une dépréciation de 3% du dinar en 2021 par rapport au dollar américain. Le montant de ces importations est parfois majoré par les coûts de surestaries selon les performances des ports de débarquement en Tunisie qui gèrent les approvisionnements de plus de 130 navires par an, d'un tonnage moyen de 20 000 tonnes. Les subventions à la consommation des produits de base supportées par la Caisse Générale de Compensation ont augmenté de 214% sur la période 2010-2020 et atteignent TND 2,416 milliards en 2020, avec 80% de ces dépenses de subvention destinées aux céréales et produits dérivés dont les prix à la consommation n'ont pas changé depuis 2008 (190 dinars la baguette de pain de 200g, soit moins de 6 centimes d'euros). Ces compensations, qui représentent 4,7% de toutes les dépenses publiques ou 1,4% du PIB, visent à combler le différentiel des prix administrés à la consommation avec les prix de revient fixés par les industriels de la transformation des céréales qui progressent. Minotiers, fabricants de semoules, de pâtes alimentaires et de couscous autorisés et en nombre limités par quota se partagent la rente qui appelle à davantage d'importations pour des produits subventionnés qui se retrouvent sur les marchés parallèles, tandis que les industriels importent également sous le régime du perfectionnement actif de l'UE leurs besoins d'exportation à des prix plus compétitifs.

Sans qu'il soit envisagé à court terme une profonde réforme du système de compensation et de collusion du secteur public et privé, la pertinence de l'action tient dans sa complémentarité avec les interventions des institutions publiques sur le prix d'achat administré qui a été réévalué à l'été 2022 à TND 130 par quintal de blé dur pour la campagne 2022-2023 (contre 87 dinars par quintal pour la campagne en cours 2021-2022) afin d'améliorer le taux de collecte de la production nationale qui est estimé à 50% de toute la production nationale. Les effets attendus de cette augmentation du prix d'achat administré sur les revenus des producteurs et l'augmentation de la production locale de céréales pourraient cependant être annulés si la marge bénéficiaire des exploitants agricoles est grevée par des coûts de production de plus en plus élevés avec les prix du carburant, des engrais, des produits phytosanitaires et de l'alimentation animale en forte hausse.

Complémentarité avec d'autres programmes UE (voir aussi sous enseignements tirés) :

⁹Source : Lettre de l'ONAGRI Numéro spécial Céréales, 1er trimestre 2022

Les modalités opérationnelles de l'action participent à l'urgence de replacer l'agriculteur(trice) au centre d'une politique agricole qui doit se fonder sur une économie circulaire et sur la gestion et la valorisation des ressources locales. Elles sont construites et s'inspirent de projets/programmes existants tels que le Programme d'Appui au Développement Durable du secteur de l'Agriculture et de la Pêche artisanale en Tunisie (ADAPT)¹⁰ et le Programme de Relance de l'Investissement et de Modernisation des Exploitations Agricoles (PRIMEA)¹¹ pour en amplifier les résultats et l'impact sur la production céréalière qui participe aux habitudes alimentaires et aux besoins de la population. Leurs agences d'exécution, financées ou cofinancées par l'Union européenne, pourraient mobiliser rapidement les ressources dont elles disposent déjà, voire augmenter les ressources financières allouées au secteur, pour contribuer à l'action et faire de cette crise alimentaire une opportunité d'adhésion de tous les acteurs à la transition écologique des systèmes de production.

En complément, dans le cadre de l'enveloppe bilatérale allouée à la Tunisie en 2022, l'extension du programme PRIMEA, actuellement cofinancé par l'UE et mis en œuvre par l'Agence Française de Développement (numérisation du conseil agricole, voire ligne de crédit à taux bonifiés) est envisagée.

Complémentarité avec les initiatives d'autres bailleurs :

L'action est coordonnée et proportionnée avec celles d'autres partenaires techniques et financiers qui soutiennent :

- les importations de blé tendre dont le pays est largement déficitaire (Banque Mondiale, Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, Banque Européenne d'Investissement, Banque Africaine de Développement), ainsi que la modernisation de l'Office des Céréales qui en détient le monopole pour constituer des réserves stratégiques ; et
- les familles vulnérables à travers des aides directes et ciblées (Banque Mondiale, Japon, USAID, Allemagne).

Lien avec l'Initiative Équipe Europe sur la sécurité alimentaire mondiale :

L'action participe à cette Initiative Équipe Europe sur la sécurité alimentaire mondiale en cherchant à faciliter les échanges et le partage de l'expertise européenne avec la Tunisie, dont l'Europe est le principal partenaire commercial pour les échanges de produits agricoles. La valeur ajoutée de la coopération avec l'Union européenne et ses États membres est fondamentale pour améliorer sensiblement la balance commerciale des denrées alimentaires de la Tunisie en valorisant davantage ses exportations et en s'ouvrant au commerce des intrants et des nouvelles technologies qui vont participer à une agriculture plus durable et résiliente.

Lien avec les politiques et stratégies européennes et tunisiennes :

Les objectifs de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de l'UE inspirent cette action. L'UE est décidée à aider les pays partenaires à atteindre les mêmes objectifs en matière de politique agricole grâce à ses politiques et instruments extérieurs. Elle affiche plus d'ambition en faveur de l'environnement, la conservation des sols et du climat et entend répondre au souhait des citoyens pour une production agricole durable qui garantit la qualité des aliments ainsi que les normes environnementales et de bien-être animal. Une agriculture moderne, appuyée par la formation, des conseils et l'innovation, constitue une partie de la réponse pour faire des agriculteurs(trices) les gestionnaires indispensables des écosystèmes des habitats et des paysages.

Cette action complémentaire du Programme d'Appui au Développement Rural ciblée sur la céréaliculture durable et résiliente permet d'intégrer davantage l'approche du Pacte vert pour l'Europe avec ses stratégies « De la ferme à la table » et « Biodiversité » et s'inspire des recommandations de l'expertise indépendante mobilisée par la Commission européenne pour la mission « Caring for soils caring for life ». L'action est également ancrée dans le Nouvel Agenda pour la Méditerranée¹², en faveur d'une transition écologique pour

¹⁰ [c_2019_8749_tunisie_aap_2019_part_1_commission_implementing_decision_merged.pdf \(europa.eu\)](#)

¹¹ c 2016 3436 du 31.5.2016 Neighbourhood Investment Facility for the South

¹² [joint_communication_renewed_partnership_southern_neighbourhood.pdf \(europa.eu\)](#)

un avenir à faible intensité de carbone qui protège les ressources naturelles de la région méditerranéenne et génère une croissance verte, ainsi que dans le Plan économique et d'investissement pour le voisinage méridional¹³ et les « flagships » y afférent, notamment celles liées aux systèmes alimentaires durables, à l'agriculture et au développement rural, et à l'efficacité des ressources y compris l'eau.

La stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes¹⁴ et le plan d'action sur l'égalité des sexes 2021-2025¹⁵ (GAP III) de l'UE ainsi que les stratégies et plans d'Actions tunisiens en la matière servent de cadre de référence pour assurer la prise en compte de l'égalité femmes-hommes et l'émancipation des femmes et des filles dans toutes les dimensions de l'action, incluant l'égalité d'accès des femmes et hommes aux services financiers, aux ressources productives telles que la terre, au commerce et à l'entrepreneuriat, les questions du travail décent des femmes dans le secteur agricole et à leur émancipation économique et sociale.

Cette action est aussi en ligne avec les plans d'actions et stratégies sectorielles des autorités tunisiennes Plan 2023-2025 et Stratégie 2030 qui sont en cours de finalisation et d'ajustement à la conjoncture politique, économique et sociale.

2.2. Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes

- Un accès au crédit difficile, à faciliter :

La crise actuelle met en lumière les dysfonctionnements de l'économie agricole tunisienne qui expose les ruraux à davantage de pauvreté sans perspectives d'amélioration de leurs revenus.

La gouvernance économique de la filière des céréales n'est plus adaptée aux moyens financiers disponibles comme en témoigne le recours à des prêts avec les principaux partenaires techniques et financiers pour constituer des stocks et continuer de subventionner les achats de céréales.

Les surfaces emblavées en céréales régressent et les rendements stagnent. Les exploitants sont âgés et leur succession n'est plus assurée. Seuls 44% des exploitants.e.s exercent l'agriculture comme activité principale. La rentabilité économique de l'élevage, et de l'élevage laitier en particulier, est compromise lorsque les rations alimentaires sont fondées sur des aliments dont les composants sont importés et de plus en plus chers. La viabilité économique des exploitations agricoles est remise en cause avec la fragmentation foncière. Les services d'appui à l'agriculture familiale disparaissent dans les Commissariat Régionaux au Développement Agricole qui comptent 307 vulgarisateurs en 2021 contre 852 en 1990. Cette baisse des effectifs mais aussi des moyens doit conduire à repenser les modalités du conseil agricole.

Le pays est très vulnérable aux effets du changement climatique et connaît des épisodes de sécheresse et d'inondation de plus en plus fréquents qui accentuent la fluctuation des productions agricoles. Les projections climatiques prévoient une augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de sécheresse prolongée. Celles-ci affecteront notamment la production en céréales qui chuterait de près de 40% à l'horizon 2050 selon le scénario RCP 8.5¹⁶. Le « Notre Dame Global Adaptation Index » montre que les secteurs les plus vulnérables sont l'agriculture et l'eau, et qu'une meilleure adaptation au changement climatique pourrait être obtenue en favorisant l'innovation¹⁷.

Les ressources en eau sont surexploitées et leur exploitation est souvent illicite ou dérèglementée. Les itinéraires techniques sont mal adaptés aux conditions locales. L'origine et la garantie de performance des

¹³ [joint_staff_working_document_renewed_partnership_southern_neighbourhood.pdf \(europa.eu\)](#)

¹⁴ [Stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes | Commission européenne \(europa.eu\)](#)

¹⁵ [join-2020-17-final_en.pdf \(europa.eu\)](#)

¹⁶ Contribution Déterminée au niveau National actualisée – TUNISIE, 2022 : <https://inkyfada.com/wp-content/uploads/2021/11/CDN-Tunisie-Septembre-2021-accord-paris-cop.pdf>

¹⁷ <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>

semences sont variables. La monoculture est indirectement favorisée par les subventions de l'État. Elle conduit à l'épuisement des sols et la disponibilité des engrais phosphatés et azotés est de surcroît limitée et incertaine en raison du rythme de production du Groupe Chimique Tunisien et de sa dépendance à l'importation des éléments qui entrent dans la composition des engrais solides dont le groupe a le monopole de production.

La récolte mécanique des céréales avec du matériel agricole vétuste engendre aussi des pertes importantes. Les travaux de préparation des sols et des semis en temps optimal par rapport à la pluviométrie sont souvent compromis par l'indisponibilité du matériel agricole proposé par des sociétés de prestations de services pas toujours fiables.

Enfin, l'accès des agriculteurs(trices) au financement de leurs campagnes agricoles et de leurs investissements est souvent compromis par des procédures mal appropriées et des risques mal gérés tant par les exploitants que par les opérateurs de crédit.

Les relations entre les collecteurs mandatés par l'Office des Céréales pour collecter les céréales et les agriculteurs ne sont pas toujours bonnes avec des pratiques d'achat et de vente qui ne sont pas régulées par une saine et loyale concurrence. Le taux de collecte de la production est estimé à environ 50% avec un circuit parallèle de commercialisation et d'intermédiaires informels qui ne garantissent pas toujours de bonnes conditions de collecte et de stockage des grains.

Seul 6% des entrepreneuses agricoles détiennent des titres fonciers et moins de 20% des femmes ont leur propre source de revenus. Les femmes rurales ont plus de difficulté à trouver des financements (crédit bancaire) dû au manque de garantie car elles sont exclues de la possession de titres de propriété foncière et parce qu'elles abandonnent souvent leur partie d'héritage auquel elles ont droit en faveur d'un membre masculin de la famille pour des raisons d'ordre social et traditionnel.

A l'exception de coopératives féminines peu nombreuses, leur représentation dans des coopératives agricoles est limitée.

Le traitement salarial des hommes et des femmes dans le secteur agricole est inégal et la main d'œuvre féminine fait l'objet d'une exploitation informelle par des intermédiaires qui déresponsabilisent les exploitants agricoles du respect des droits économiques et sociaux des ouvrières agricoles. Ces intermédiaires monopolisent les travailleuses agricoles dans des réseaux exclusifs d'exploitation qui les privent de la liberté de répondre à des offres d'emplois plus attractives.

Les ouvrières agricoles sont souvent exposées à des produits dangereux et à des conditions difficiles de travail et de transport sans contrat avec leurs employeurs.

- Les capacités de recherche et développement à renforcer :

L'Institut National des Grandes Cultures (INGC), travaille dans une dynamique positive qui doit être amplifiée dans le contexte actuel. Conformément à la contribution déterminée au niveau national de la Tunisie dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat, actualisée pour les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, le programme de Recherche / Développement de l'INGC avec ses partenariats nationaux et étrangers (dont européens) demande à s'intensifier de manière stratégique pour répondre aux besoins d'adaptation des systèmes céréaliers aux changements climatiques par des solutions plus écologiques et numériques. Situé au cœur des régions céréalières à Bou Salem, l'INGC, dont le budget est assuré par un prélèvement de 1% du prix des céréales collectées, s'efforce de répondre aux attentes des agriculteurs avec des parcelles d'essais dans 17 gouvernorats qui visent à élaborer un référentiel technique et économique, une analyse prospective avec des priorités d'expérimentation adaptées à chaque étage bioclimatique de la Tunisie. Dix à vingt agriculteurs par gouvernorat participent et contribuent aux essais et à la valorisation des acquis de la recherche. Neuf plateformes régionales assurent la coopération entre tous les acteurs de la recherche, du développement et de la vulgarisation.

L'INGC développe aussi des solutions numériques pour faciliter l'aide à la décision des agriculteurs(trices) en matière de planification des besoins d'irrigation et de fertilisation en valorisant les données climatiques et l'imagerie satellitaire.

La recherche d'accompagnement et la valeur ajoutée de la coopération avec l'UE et ses États membres est démontrée à travers la participation de l'INGC à différents projets régionaux financés par l'UE notamment à travers le programme PRIMA de Partenariat pour la recherche et l'innovation dans la région méditerranéenne.

- Les questions de nutrition souvent délaissées, à cibler :

L'analyse de la situation nutritionnelle¹⁸ met en lumière le gaspillage alimentaire¹⁹ ainsi que les problèmes graves de santé en raison de mauvaises habitudes nutritionnelles avec 46% de la population en surpoids dont les femmes sont les plus affectées par l'obésité²⁰ et 29% de haute prévalence de l'anémie. Les risques alimentaires, nutritionnels et agricoles continuent d'être mal gérés par le régime de subvention de produits qui en sont à l'origine (huile, sucre). La transition alimentaire actuelle d'une alimentation basée sur les céréales et les légumineuses vers davantage de produits d'origine animale, de graisse et de sucre suscite l'expansion du diabète, des maladies cardiovasculaires, cérébro-vasculaires et de certains cancers. Le manque de diversité du régime alimentaire, l'inactivité physique et les mauvaises habitudes alimentaires – notamment une consommation excessive d'aliments à base de blé – expliquent la prévalence du retard de croissance, de l'obésité et du surpoids. Les habitants des zones rurales du Centre-Ouest et du Nord-Ouest où les taux de pauvreté sont élevés, sont particulièrement touchés par l'incidence de la malnutrition.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action

Le pays recense environ 500 000 exploitations agricoles, en majorité de petite et moyenne taille (autour de 10 ha)²¹, qui sont confrontées à un problème de sous-investissement à l'origine de la stagnation de la productivité agricole. Ce sont cependant ces petites exploitations agricoles qui participent à une part importante de la production de céréales et à la sécurité alimentaire.

De nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) de transformation et de commercialisation (environ 3.586²² entreprises recensées) interviennent dans le secteur agricole. L'accès au financement pour développer leurs projets demeure un problème majeur. En 2018, dans le contexte des négociations commerciales UE/Tunisie, l'analyse de l'impact sur les entreprises d'un rapprochement réglementaire sanitaire et phytosanitaire avec le corpus réglementaire européen, plaçait en troisième place (par ordre de priorité de la mise à niveau progressive des activités agricoles et agroalimentaires²³) la branche d'activité des cultures non permanentes, dont les céréales, qui offre des intrants pour les activités en aval du travail du grain et de la boulangerie-pâtisserie.

Au niveau de ces différents acteurs, il existe de fortes résistances au changement. Pour faire en sorte que ces acteurs (publics et privés) soient les moteurs du changement, l'action favorise une mise en œuvre pour le secteur privé par le secteur privé avec un arbitrage favorable aux intérêts des agriculteurs(trices). Le dialogue et les incitations en faveur de pratiques agricoles durables, inclusives et respectueuses de l'environnement est animé par des experts indépendants et par la recherche scientifique. Des réflexions de chercheurs(ses)

¹⁸ Réalisée par l'Institut Tunisien des études stratégiques (ITES) en collaboration avec le PAM ; décembre 2017

¹⁹ Environ 16% du pain et 10 % d'autres produits à base de céréales finissent dans les poubelles (100 MDT par an) et l'Institut National de la Consommation estimait en 2018 que le gaspillage alimentaire représentait 5 % des dépenses consacrées à l'alimentation.

²⁰ 39 % des femmes, 19 % des hommes et 17 % des enfants de moins de 5 ans sont obèses (Stratégie 2022-2025 du Programme Alimentaire Mondial en Tunisie

²¹ Source MARHP, 2019.

²² Source: Répertoire National d'Entreprises ; mise à jour 06/10/2017.

²³ Pour un coût de mise à niveau estimé à 130 millions de dinars

tunisien(e)s s'orientent vers le passage à un modèle préparant la transition agro-écologique, pour une agriculture plus performante, durable inclusive et résiliente²⁴.

L'Institut National des Grandes Cultures (INGC) soutient les performances et les innovations des agriculteurs pour alimenter le réseau de conseil et tout le dispositif d'enseignement et de vulgarisation agricole en cours de réforme portée notamment par l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole (AVFA).

Les parties prenantes comprennent aussi les organisations internationales et nationales qui mettent déjà en œuvre des activités dont l'action amplifie les effets. Pour les programmes financés ou cofinancés par l'UE, il s'agit en particulier du programme d'Appui au Développement Durable du secteur de l'Agriculture et de la Pêche artisanale en Tunisie qui est mis en œuvre par l'Agence Italienne de Coopération au Développement (AICS), du Programme de Relance de l'Investissement et de Modernisation des Exploitations Agricoles (PRIMEA) mis en œuvre par l'AFD avec la Direction Générale du Financement de l'Investissement et des Organisations Professionnelles (DGFIOP) et l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA). Il s'agit également du programme TRACE « Tunisian Rural and Agriculture Chains of Employment » financé par les Pays-Bas et mis en œuvre par la Banque Mondiale²⁵ ainsi que des projets financés par la coopération allemande et mis en œuvre par la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) en appui aux systèmes de production durables et à l'organisation professionnelle agricole et par la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) pour un projet de « Développement Agricole et Rural Autour des Lacs collinaires » (DARAL). Ces projets participent tous d'une même dynamique de valorisation des avantages comparatifs du secteur agricole et des ressources locales en faveur de l'emploi et de l'attractivité des territoires.

Enfin, la demande sociétale aussi bien à l'international que sur le marché domestique est le moteur de l'action avec ses parties prenantes (union des consommateurs, etc.). Les initiatives des acteurs privés sont en effet portées par la demande du marché et les exigences / tendances souhaitées par les consommateurs(trices) finaux(les).

L'action vise de manière indirecte les autorités compétentes du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) puisqu'elle contribue en particulier à la mise en œuvre de la stratégie d'autosuffisance en blé dur et aux objectifs du plan d'action 2023-2025 élaboré en cohérence avec les stratégies sectorielles et sous-sectorielles à 2030. Les directions générales centrales agissent au niveau régional avec les 24 Commissariats Régionaux au Développement Agricoles (CRDA), chargés de la coordination et du suivi des activités. Sur le volet des femmes en milieu rural et des travailleuses agricoles, le Bureau de la femme rurale au MARHP promeut l'autonomisation des femmes et l'amélioration de leurs conditions de travail. Les femmes rurales représentent 32,4% de la population féminine et le secteur agricole emploie environ un demi-million de femmes essentiellement de manière saisonnière (source MARHP).

Sur le plan de la gestion et de l'exploitation des ressources en eaux, le MARHP intervient à travers ses différentes structures (Direction générale des grands travaux hydrauliques et Direction générale de ressources en eaux). La distribution de l'eau aux agriculteurs est confiée au CRDA via des Groupements de Développement Agricole qui assurent la gestion de l'eau.

La Direction Générale de la Production Agricole joue un rôle clé pour l'accompagnement et le bon déroulement des campagnes agricoles ainsi que l'Office des Céréales qui orchestre le fonctionnement de toute la filière céréales avec des coopératives et sociétés privées mandataires qui participent en particulier à la collecte et au stockage des céréales pour le compte de l'Office.

Les principaux organismes concernés par le programme sont la Direction Générale du Financement des Investissements et des Organismes Professionnels (DGFIOP), l'Agence de promotion de l'investissement agricole (APIA) qui, avec le soutien de l'UE et de l'AFD, appuie actuellement le déploiement de 650 conseillers privés de gestion qui ont l'ambition de faciliter aux exploitants.e.s agricoles l'accès aux subventions de l'État dont un effet levier sur les investissements sur financement propre et à crédit est attendu.

²⁴ Voir Rapport élaboré par le groupe de réflexion sur les politiques agricoles et de développement rural, un think tank animé par l'INRAT : le groupe Forum Agriculture Ruralité intitulé PHARE. Orientations stratégiques pour un nouveau paradigme de développement agricole et rural. Rapport de recherche Composante IDEAGRI Projet: Modernisation de l'agriculture tunisienne CTN 1153 ; Juillet 2017.

²⁵ TRACE (Tunisian Rural and agricultural chains of Employment) : <https://trace.tn/>

De manière indirecte, les groupements interprofessionnels viandes rouges et lait (GIVLAIT), avicoles et cunicoles (GIPAC), l'Office de l'Élevage et des Pâturage (OEP) sont concernés et ont un rôle important dans la structuration des organisations professionnelles, le partenariat public/privé et l'amélioration de l'accès aux financements. L'action touche aussi de près d'autres départements ministériels du commerce et de l'industrie notamment la taskforce filières.

L'action intègre également le programme national d'alimentation scolaire (PNAS) dans le cadre de la réforme du secteur de l'éducation appuyée par le Programme Alimentaire Mondial qui développe un « marché institutionnel » pour alimenter en produits locaux les cantines scolaires.

Le PNAS est financé par le Gouvernement à hauteur de USD 16 millions en 2019 et bénéficie à environ 260 000 élèves en situation de vulnérabilité dans les écoles primaires qui reçoivent un repas par jour (pour 80% des cas un sandwich froid). Le PAM fournit une assistance technique et des conseils depuis 2013 au Ministère de l'Éducation, l'Office des œuvres scolaires (OOESCO) et des partenaires divers, pour renforcer la capacité nationale à améliorer la qualité et la durabilité du PNAS dans le cadre du programme « Capacity Development in the Framework of the School Feeding Programme ». Cette assistance technique du PAM financée par l'Italie de 2017 à 2020, est à présent cofinancé par l'UE dans le cadre du projet ADAPT (dont le PAM est un partenaire de mise en œuvre). Les repas scolaires constituent non seulement un filet de protection sociale susceptible d'améliorer la stabilité et la cohésion sociale, mais ils facilitent l'accès à l'éducation et à la nutrition aussi bien pour les élèves que leurs parents.

Le plan stratégique 2022-2025 du PAM pour la Tunisie entend poursuivre son appui aux programmes de repas scolaires et de protection sociale inclusifs et réactifs face aux chocs qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition. L'intérêt du PAM est ainsi confirmé de continuer à valoriser et capitaliser ses relations de partenariat avec toutes les parties prenantes au programme d'alimentation scolaire.

Les procédures d'achat local des denrées alimentaires sur des circuits courts sont actuellement encouragées par l'OOESCO en charge de l'alimentation scolaire.

2.3. Enseignements tirés

La conception de l'action proposée a été inspirée par les enseignements suivants :

- Il existe une forte demande de la part des producteurs – entreprises de transformation / commercialisation pour réaliser le potentiel économique de la filière céréalière avec de bonnes pratiques liés à des systèmes de production durable. Ceci est lié à la demande du marché et notamment celle des produits biologiques²⁶, des produits du terroir, qui permettent de mieux valoriser les productions agricoles, de répondre aux exigences de nouveaux marchés locaux (tels que ceux des cantines scolaires) et d'investir dans les énergies renouvelables, les innovations agro-écologiques et les technologies qui améliorent la productivité et la qualité des produits.
- Il existe une forte attente, tant du secteur public que de la profession agricole, sur l'évolution des services des organisations professionnelles agricoles. L'enjeu est de pouvoir toucher aussi bien, et de manière spécifique, les exploitations agricoles familiales, que les organisations de producteurs(trices) (distinction prévue par le code des investissements de l'État). Le programme proposé prend en compte les différents acteurs et est complémentaire aux investissements de l'État.
- Le MARHP et notamment l'Office des Céréales et l'Office de l'Élevage et des Pâturages développent depuis plusieurs années des processus de partenariat public – privé qu'il convient de soutenir²⁷ tels que le mandat pour la collecte des céréales.

²⁶ Ces exportations touchent plus de 65 produits et 36 destinations dont 75% sont en Europe. Le nombre d'opérateurs est passé de 481 en 2002 à 4700 en 2017 et 7101 en 2020 avec une superficie certifiée de 320 000 ha.

²⁷ Exemple : délégation de mandat sanitaire à des vétérinaires, délégation du contrôle laitier / et conseils à des groupements de producteurs, mise en place de laboratoire de gestion de la qualité du lait et délégation de la gestion à une association interprofessionnelle.

- Des efforts considérables sont déployés pour mettre en concurrence les opérateurs de crédit et y adosser des contributions pour couvrir les besoins des promoteurs(trices) agricoles et réduire ainsi les coûts de transaction et de délai de mise à disposition des financements avec un effet levier des aides à l'inclusion financière de 5 à 6²⁸ spécialement pour les femmes.
- En matière de coordination de l'aide dans le secteur agricole, un groupe de donateurs (Allemagne/Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)/Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Italie, France/Agence française de développement (AFD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), la Banque africaine de développement (BAD), Programme Alimentaire Mondial (PAM), Fonds International pour le Développement de l'Agriculture (FIDA) etc.) se réunit périodiquement sous l'égide de la Banque Mondiale, de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'UE pour préparer le dialogue de politique sectorielle. L'administration est conviée à y participer selon le format de ces réunions, une pratique analogue à celle du groupe des partenaires techniques et financiers du secteur de l'eau qui est présidé par la KfW et la Banque Africaine de Développement.
- La complémentarité de cette mesure avec les programmes PACE (Programme d'Appui à la Compétitivité et aux Exportations), PRIMEA et PADR tient à l'implication exclusive du secteur privé tandis que le pilotage des programmes précités continue d'être assuré par l'administration.
- L'action est également complémentaire avec les Programmes d'Appui à l'Inclusion Sociale (PAIS) et à la réforme fiscale, l'inclusion financière et l'économie sociale et solidaire (ARFIFES) financés par l'UE notamment sur le volet de l'inclusion financière et de l'appui à la microfinance, à travers le fonds d'appui mis en place.
- Par ailleurs, l'UE pourrait associer à l'action (dans le cadre d'un contrat spécifique intitulé « ValueChain4Development ») des analyses économiques et financières de la filière céréales. Une telle étude sur la mise à jour de l'état des lieux de la distribution de la valeur ajoutée et des emplois sur la filière pourrait nourrir le dialogue de politique sectorielle et animer le pilotage du programme par la profession avec l'appui direct de l'UE et de son expertise.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1. Objectifs et résultats attendus

L'objectif général (impact) de cette action est d'améliorer la sécurité et à la souveraineté alimentaire de la Tunisie.

L'objectif spécifique (effet) de cette action est de valoriser le potentiel d'une production durable, inclusive et résiliente des systèmes céréaliers.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants:

- 1.1 Les agriculteurs(trices) engagé(e)s par des crédits auprès des collecteurs agréés de céréales et/ou autres fournisseurs d'intrants et de services en faveur d'une production céréalière durable et résiliente, ont bénéficié d'une aide financière directe pour diminuer leurs coûts de production.
- 1.2 Des innovations techniques numériques et organisationnelles ont contribué à la durabilité sociale, environnementale et économique de toute la typologie des exploitations agricoles à composante céréalière.
- 1.3 Un modèle de consommation et de production durable des céréales est promu à travers l'appui au programme national d'alimentation scolaire.

²⁸ 1 dinar de contribution aux fonds propres du porteur de projet a généré 5 à 6 dinars de financement bancaire.

Les objectifs de l'Action contribuent à l'objectif général de l'Initiative Équipe Europe suivante : Apporter une réponse globale à la sécurité alimentaire dans le monde.

3.2. Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1 :

- Faciliter l'accès au crédit à travers des contributions aux coûts de production des systèmes céréaliers.

L'action reposera sur les opérateurs économiques existants (coopératives et sociétés privées) et sur leurs pratiques commerciales notamment celles des collecteurs agréés par l'Office des Céréales. Une aide directe est adossée aux crédits de la campagne céréalière contractés auprès des fournisseurs/collecteurs de céréales et auprès d'autres institutions financières ou prestataires de services, pourvu que ce crédit de campagne soit utilisé pour couvrir des coûts de production qui démontrent l'engagement des agriculteurs(trices) en faveur de pratiques agricoles durables. Les petits producteurs(trices) sont ciblé(e)s et les informations les concernant regroupées suite à leurs transactions commerciales auprès des collecteurs agréés voire d'autres fournisseurs d'intrants et de services de la filière céréale. Une approche genre sera appliquée pour s'assurer que minimum 30% des bénéficiaires sont des femmes. Les critères pour obtenir un financement seront adaptés aux situations différentes des femmes (exemple : manque de garanties pour la demande d'un prêt bancaire).

- Appuyer les agriculteurs(trices) dans la mise en œuvre de leurs projets avec de l'assistance technique et la mobilisation de techniciens spécialisés, sur des questions incluant la transition écologique des systèmes céréaliers et les mesures d'adaptation au changement climatique.

Les agriculteurs(trices) bénéficiaires sont mis en relations avec tous les acteurs du développement durable des systèmes de production céréaliers pour capitaliser les résultats de la campagne agricole avec des techniciens spécialisés, mobilisés localement ainsi qu'auprès d'organisations et d'institutions professionnelles européennes spécialisées sur la transition écologique des systèmes céréaliers.

- Améliorer la qualité et la traçabilité des transactions commerciales entre les collecteurs agréés et/ou autres fournisseurs d'intrants et de services avec les producteur(trices) de céréales.

Les bénéficiaires d'aides directes sur les trois premières campagnes agricoles accèdent à d'autres mécanismes d'appui aux investissements notamment du programme ADAPT. La traçabilité des bénéficiaires de l'action est assurée à travers une base de données utilisée pour les inciter à bénéficier davantage du programme pour répondre à leurs besoins d'investissement en faveur de pratiques agricoles durables, inclusives et résilientes.

Activités liées au produit 1.2 :

- Renforcer l'Institut National des Grandes Cultures (INGC) et notamment ses capacités institutionnelles, managériales et d'intervention dans des programmes de recherche /développement et de coopération avec ses partenaires nationaux et des instituts européens, ciblant la production agroécologique et durable, et les adaptations des systèmes céréaliers au changement climatique grâce à des innovations écologiques et numériques.

Les relations de coopération s'intensifient avec les institutions nationales, les Commissariats Régionaux au Développement Agricole, les organisations et associations de producteurs et des institutions de recherche européennes spécialisées qui participent à la durabilité et à l'intensification biologique des productions céréalères et autres cultures qui y sont associées.

De meilleures pratiques agricoles qui visent à enrichir les sols à vocation céréalère en matières organiques sont adaptées au contexte tunisien avec la participation active des agriculteurs et de leurs organisations professionnelles qui sont soutenues pour expérimenter les principes de l'agroécologie. Des visites d'échanges professionnels entre agriculteurs, organisations professionnelles et chercheurs facilitent la gouvernance de la recherche/développement pour optimiser l'efficacité productive, économique et commerciale des systèmes d'agriculture-élevage intégrant une composante de production de blé dur.

Activités liées au produit 1.3 :

- Améliorer la sécurité alimentaire des enfants en situation vulnérable dans les écoles primaires ciblées.
- Améliorer la qualité et la durabilité du Programme National d’Alimentation Scolaire (PNAS) et les capacités de l’Office des œuvres scolaires (OOESCO) pour améliorer la qualité de l’alimentation scolaire.
- Soutenir les initiatives destinées à numériser durablement la chaîne d’approvisionnement utilisée lors des activités d’alimentation scolaire, reliant les petits exploitants locaux aux cantines scolaires, et faciliter l’accès des organisations de femmes productrices aux cantines scolaires.

Des activités de communication notamment au sein des écoles primaires et secondaires visant à faire évoluer la société et les comportements sont menées pour sensibiliser les groupes ciblés à la production agricole durable et à de meilleures pratiques en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets.

- Renforcer la communication et la sensibilisation de la population sur de meilleures pratiques en termes d’alimentation durable et d’atténuation des effets du changement climatique, et de réduction du gaspillage alimentaire et de nutrition auprès des enfants des écoles primaires ciblées et leurs parents en vue d’optimiser l’intégration des céréales produites localement dans des régimes alimentaires qui répondent aux besoins nutritionnels.

L’action contribue à réduire la consommation de pain subventionné à base de farines de blé tendre importée et à sensibiliser sur la qualité nutritive des autres produits céréaliers locaux qui participent à l’équilibre nutritionnel des repas.

3.3. Intégration des questions transversales

Protection de l’environnement et changement climatique

Résultats de l’évaluation des incidences sur l’environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d’un projet)

L’évaluation préliminaire de l’EIE a classé l’action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n’est nécessaire).

Résultats de l’examen analytique de l’évaluation des risques climatiques (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d’un projet)

Bien que l’examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n’est nécessaire), les risques liés à la variabilité climatique et au changement climatique sont pris en considération et intégrés tout au long de la chaîne de valeur céréalière.

L’objectif spécifique de l’action qui vise à valoriser le potentiel d’une production durable et résiliente des systèmes céréaliers a un effet d’entraînement sur la cohérence et la mise en œuvre de toutes les actions des États membres en faveur de la transition écologique et de l’alliance avec les pays tiers qui partagent les ambitions du Pacte vert pour l’Europe, ses stratégies d’adaptation au changement climatique, « de la ferme à la table » pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l’environnement, ainsi que les recommandations de la mission « Caring for soils caring for life ». La promotion de mesures visant à améliorer la fertilité des sols (par exemple, la fertilisation organique, la rotation des cultures) augmente la diversité biologique des sols et a un effet positif sur la rétention d’eau et la lutte contre la dégradation des sols. Le soutien technique à l’irrigation et à la fertilisation permet de mieux gérer les ressources en eau et d’éviter la pollution chimique des sols et des ressources en eau.

Égalité entre les hommes et les femmes et l’autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l’OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1 (objectif significatif) impliquant que l’approche genre est appliquée pendant toutes les phases de l’action et permet de s’assurer que les besoins et les problématiques spécifiques des femmes et des filles sont pris en

compte ainsi que leur contribution au changement. L'action se focalisera sur la facilitation d'accès aux crédits pour les femmes rurales à travers des produits financiers adaptés à leurs besoins.

De plus, l'action veillera à collecter systématiquement des données désagrégées par sexe, à associer les organisations de femmes et à suivre et évaluer les résultats en matière d'égalité auxquels aura contribué l'action.

Droits humains

L'approche est fondée sur les droits humains, qui intègrent les normes et principes du système international des droits humains. Elle est centrée sur la notion de détenteurs de droits (usagers, citoyens comme les jeunes, les entreprises privés) et de débiteurs d'obligations (administration publiques mais aussi d'autres acteurs avec des responsabilités comme les entreprises privées vis-à-vis de leurs salariés, l'environnement).

L'action réserve une part importante du budget aux détenteurs de droits (exploitation agricole, coopérative, entreprise de collecte et autres fournisseurs d'intrants et de services). Cette approche basée sur le respect des droits humains met en avant quatre principes fondamentaux : la participation et l'inclusion, la transparence, la redevabilité et la non-discrimination. Dans le cadre de la gestion des aides directes aux agriculteurs(trices) et de l'accès aux crédits de campagne des fournisseurs, les principes suivants pourraient être appliqués (par exemple) :

Non-discrimination : les modalités de mise en œuvre (manuel de procédures) permettent un accès égal ; pas de discrimination par rapport aux femmes, jeunes etc. ;

Participation et inclusion : le manuel de procédures crée des possibilités de participation et d'inclusion des acteurs ;

Transparence : les modalités d'accès et les décisions d'octroi sont communiquées et accessibles, la profession agricole, le secteur privé et la société civile sont impliqués dans la définition des procédures et le suivi du fonds, communication et visibilité ;

Responsabilité / redevabilité financière : audit-contrôle interne ; voies de recours.

De plus, l'action va respecter et assurer les principes du droit au travail décent défini par l'Organisation Internationale du Travail. Le travail décent regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour tous et toutes, des meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour les hommes et les femmes.

Démocratie

Cette action est mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits humains, notamment en assurant dans toutes les activités la participation et l'accès au processus de prise de décision, non-discrimination et égalité d'accès, responsabilité et accès à l'état de droit, transparence et accès à l'information.

Le contexte de l'action n'est pas impacté par l'évolution du système politique qui devrait continuer à garantir pour les citoyens l'application des principes démocratiques. L'action est conduite dans la transparence avec une égalité de traitement pour tous les bénéficiaires.

Les informations sur les réformes qui accompagnent l'action et les mesures de mise en œuvre de la stratégie d'autosuffisance en blé dur sont communiquées à l'attention du grand public.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

Les critères d'éligibilité des aides directes aux producteurs(trices) et de l'accès aux lignes de crédit à taux bonifié sont convenues d'un commun accord avec les parties prenantes à l'action. Les perspectives d'amélioration des niveaux de revenus des exploitant(e)s agricoles sont de nature à restaurer une certaine confiance dans l'avenir et à réduire ainsi les risques de conflits dans un climat d'inflation et d'instabilité

politique. La Délégation veille à ce que les actions financées promeuvent la paix et la résilience là où cela est possible et adhérent à l'approche *do-no-harm*.

Réduction des risques de catastrophe

Les aléas climatiques sont le principal risque à appréhender pour les systèmes céréaliers. Le fonds d'indemnisation des dégâts agricoles causé par des catastrophes naturelles (FIDAC) financé par le Gouvernement est désormais opérationnel pour mitiger ces risques.

3.4. Risques et hypothèses

Catégorie ²⁹	Risques	Probabilité (Haute/Moyenne/Faible)	Impact (Haut/Moyen/Faible)	Mesures d'atténuation
1. Environnement extérieur	Un choc climatique (sécheresse, événement climatique extrême) ou environnemental (incidence de maladies végétales) peut survenir de manière subite et affecter la production céréalière.	Moyenne	Haut	Des stocks stratégiques de céréales seront constitués avec l'aide mobilisée par l'Office des Céréales auprès de partenaires techniques et financiers. Des mécanismes d'assurance à travers notamment l'appui au fond des calamités.
2. Planification, processus et systèmes	Les réformes nécessaires portant sur le régime de subvention des produits alimentaires sont difficiles dans le contexte actuel qui expose les familles les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire.	Moyenne	Moyen	L'action apporte un éclairage sur les réformes nécessaires et permet de les initier avec une assistance apportée pour une transition moins brutale du changement de politique qui sera graduellement plus en faveur des producteurs locaux de céréales.
	La situation des finances publiques et la reprise de l'économie post COVID s'améliorent à un rythme moins soutenu que prévu. Les négociations avec le Fonds Monétaire International (FMI) ont commencé le 4 juillet 2022 et offrent des perspectives de stabilité macroéconomiques plus positives. Cependant, le poids de la dette, le manque de réformes et le retard dans les négociations avec le FMI pour aboutir à un accord sur un nouveau programme pourraient compromettre	Moyenne	Faible	Considérant la situation géopolitique de la Tunisie, l'action coordonnée des partenaires techniques et financiers devrait permettre de maintenir un espace budgétaire suffisant.

²⁹ Catégories de risque: 1- environnement extérieur; 2-planification, processus et systèmes; 3-population et l'organisation; 4-aspects liés à la légalité et à la régularité; 5-communication et information

	l'accès de la Tunisie aux marchés financiers.			
1. Population et l'organisation	Le climat de contestation sociale et d'instabilité politique ainsi que l'incertitude liée au processus démocratique peuvent déstabiliser le pays.	Haute	Faible	La mise en œuvre de l'action repose exclusivement sur les agences de coopération et le secteur privé qui pourront continuer à agir indépendamment de mouvements de grève ou de contestation sociale.
2. Aspects liés à la légalité et à la régularité	La vérité des prix et des coûts de production demande à être observée par les opérateurs économiques.	Moyenne	Haut	Les organisations professionnelles agricoles et les syndicats agricoles seront bien informés de l'action. Un audit de vérification sera prévu pour contrôler l'éligibilité des paiements directs aux agriculteurs(trices) bénéficiaires.
3. Communication et information	Multiplés initiatives non concertées entre les acteurs qui soutiennent la filière céréale.	Moyenne	Faible	Une stratégie et un plan de communication est élaboré en intégrant l'approche de l'initiative Équipe Europe sur la sécurité alimentaire mondiale.

Hypothèses externes :

- Le dinar tunisien ne se déprécie pas davantage par rapport au dollar américain pour continuer à affecter la balance commerciale des produits alimentaires.
- Les conditions de récolte et de stockage pour la campagne céréalière 2021-2022 sont favorables à la constitution de stocks.
- Les acteurs du secteur privé et leurs organisations font preuve de cohésion et de volonté pour soutenir les agriculteurs(trices).
- Les flux de production et d'investissement ne sont pas perturbés par des problèmes sécuritaires.

3.5. La logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est alignée sur la demande exprimée par le Ministère de l'agriculture de soutenir le financement des campagnes agricoles et l'accès au conseil technico-économique des producteurs. Elle prend en considération l'urgence de la situation avec la volonté d'une entrée en opération immédiate qui pourrait être initiée dans le cadre de projets/programmes existants financés par l'UE. Sa mise en œuvre et le changement sont insufflés par le secteur privé et pour le secteur privé sous le contrôle de toutes les parties prenantes à l'action qui sont guidés par les résultats de la recherche/développement. Les interventions sont conçues pour répondre à un risque de pénurie de céréales à court terme, avec une vision à moyen et long terme pour aider les producteurs(trices) de blé dur à améliorer leur production et leur productivité en tenant compte des principes agroécologiques de lutte contre la dégradation des sols et de gestion de la quantité et de la qualité de l'eau avec des techniques de résilience au climat, suivant également une approche basée sur le genre.

3.6. Matrice indicative du cadre logique

Résultats	Chaîne de résultats Principaux résultats attendus	Indicateurs	Valeurs de référence et année	Objectifs valeurs et années	Sources de données	Hypothèses
Impact	La sécurité et la souveraineté alimentaire durable de la Tunisie est améliorée	Indice global de sécurité alimentaire	55 ^{ème} place en 2021	Progrès dans le classement ou au moins maintien de la Tunisie à la 55 ^{ème} place en 2027	https://impact.economist.com/sustainability/project/food-security-index/Country/Details#Tunisia	<i>Pas applicable</i>
Effet 1	1. Le potentiel d'une production durable, inclusive et résiliente des systèmes céréaliers est valorisé.	<p>1.1 Superficies emblavées (ensemencées) en blé dur (désagrégée par sexe et par type d'exploitation) en hectares avec un appui du projet</p> <p>1.2 Proportion de la surface agricole consacrée à la céréaliculture durable et résiliente avec l'appui du projet</p> <p>1.3 Nombre de petits exploitants, en particulier les femmes, ayant bénéficié d'interventions soutenues par l'UE visant à accroître leur production durable, leur accès aux marchés et/ou la sécurité de leurs terres</p> <p>1.4 Chiffre d'affaire des producteurs de blé dur bénéficiaires du projet (désagrégé par sexe et par taille et type d'exploitation en pluvial ou en irrigué)</p>	<p>1.1 : 0</p> <p>1.2 : 0</p> <p>1.3 : 0</p> <p>1.4 : 0</p>	<p>1.1 : plus de 160 000 hectares par an</p> <p>1.2: 30%</p> <p>1.3 : 30 000</p> <p>1.4 : 730 M DT</p>	<p>1.1 : Observatoire National de l'Agriculture et Unité de Gestion du Projet</p> <p>1.2 : Institut National des Grandes Cultures, Direction Générale de la Production Agricole (DGPA)</p>	<p>Les conditions climatiques sont favorables à la culture du blé dur</p> <p>Les aides accordées participent à compenser l'inflation du prix des intrants agricoles</p> <p>Les superficies en céréaliculture durable sont les terres mises en valeur par les exploitant-e-s agricoles qui répondent aux critères de la durabilité sociale, économique et environnementale de leur système de production céréalier</p>

<p>Produit 1 lié à l'effet 1</p>	<p>1.1 Les agriculteurs (trices) engagé(e)s par des crédits auprès des collecteurs agréés de céréales et/ou autres fournisseurs d'intrants et des services agricoles en faveur d'une production durable et résiliente ont bénéficié d'une aide financière directe pour diminuer leurs coûts de production.</p>	<p>1.1.1 Nombre de céréaliculteurs(trices) bénéficiaires d'une aide directe de l'UE pour l'obtention d'un crédit de campagne auprès des collecteurs agréés de céréales dans le cadre de ce projet (désagrégé par sexe, par taille d'exploitation)</p> <p>1.1.2 Montant total des aides directes attribuées par l'UE pour l'obtention d'un crédit de campagne auprès des collecteurs agréés de céréales dans le cadre de ce projet (désagrégé par type de coût (semences, location de matériel, achat d'intrants etc...))</p>	<p>1.1.1 : 0</p> <p>1.1.2 : 0</p>	<p>1.1.1 : Au moins 30 000 bénéficiaires de crédits de campagne auprès des collecteurs agréés sur 3 campagnes dont 30% sont des femmes</p> <p>1.1.2 : 18 000 000 EUR</p>	<p>1.1.1 : Rapport de l'Agence de mise en œuvre de l'action et rapport de l'Assistance technique</p> <p>1.1.2 : Rapport de l'Agence de mise en œuvre de l'action et rapport de l'Assistance technique</p>	<p>Le traitement des demandes d'aide directe est intégré en temps réel avec la traçabilité des paiements des bénéficiaires de leurs coûts de production auprès des fournisseurs et prestataires de services.</p> <p>Les pesticides ne sont pas éligibles aux aides versées aux céréaliculteurs(trices) pour contribuer au coût de leur crédit de campagne.</p>
<p>Produit 2 lié à l'effet 1</p>	<p>1.2 Des innovations techniques, numériques et organisationnelles ont contribué à la durabilité sociale, environnementale et économique de toute la typologie des exploitations agricoles à composante céréalière.</p>	<p>1.2.1 Superficies des parcelles de démonstration conduites en agriculture durable chez les agriculteurs/trices (désagrégées par sexe, par taille et type d'exploitation céréalière)</p> <p>1.2.2 Marge brute désagrégée pour chaque itinéraire technique (testé et recommandé avec les applications numériques préconisées et désagrégé par zone agroclimatique en pluvial ou en irrigué)</p> <p>1.2.3 Revenu moyen des petites exploitations familiales qui reçoivent l'appui du projet (désagrégé par sexe, typologie d'exploitation céréalière et zones de production).</p>	<p>1.2.1 : 600 ha en 2021 à l'échelle nationale (17 gouvernorats)</p> <p>1.2.2 : 1500 à 2200 DT/ha en pluvial 2500 DT/ha en irrigué</p> <p>1.2.3 : À compléter au démarrage de l'action</p> <p>1.2.4 : 25 000 en 2019-2021</p>	<p>1.2.1 : À compléter au démarrage de l'action avec 50% des exploitations et des performances suivies par des femmes</p> <p>1.2.2 : 3250 à 5200 DT/ha en pluvial et 7150 DT/ha en irrigué</p> <p>1.2.3 : À compléter au démarrage de l'action</p>	<p>Institut National des Grandes Cultures</p>	<p>Les systèmes de culture recommandés permettent d'améliorer les revenus des producteurs(trices). En ayant moins recours à des engrais chimiques et à des pesticides importés, ils diminuent leur dépendance aux fluctuations des marchés internationaux, réduisent leurs charges et augmentent leurs revenus même dans l'hypothèse d'une diminution à court terme des rendements.</p> <p>Les bases de données des bénéficiaires d'aides directes du projet permettent d'assurer leur suivi et un accompagnement local de leurs pratiques agricoles durables.</p>

		1.2.4 Nombre de participants à des formations locales soutenues par le projet qui participent à la transition agroécologique des systèmes de production céréaliers (désagrégé par sexe, type de participants, zone de production)		1.2.4: À compléter au démarrage de l'action		
Produit 3 lié à l'effet 1	1.3 Un modèle de consommation et de production durable des céréales est promu à travers l'appui au programme national d'alimentation scolaire.	<p>1.3.1 Évolution en valeur et en quantités de la consommation en pain (produit à partir de farine de blé tendre) du programme national d'alimentation scolaire.</p> <p>1.3.2 Nombre d'élèves et de parents d'élèves du système scolaire primaire et secondaire sensibilisés sur le gaspillage alimentaire des céréales (désagrégé par sexe).</p>	<p>1.3.1 : 115 000 baguettes/jour équivalant à 21 900 DT/jour</p> <p>1.3.2 : 1 191 600 élèves du primaires (2021), 962 500 élèves du secondaire (2021) = 2 154 100 enfants de 5 à 18 ans (2021)</p> <p>Parents : 1 430 000 adultes</p>	<p>1.3.1 : réduction de 20 à 30% en 2024</p> <p>1.3.2 : +40 à 50% en 2024</p>	<p>1.3.1 Office des Œuvres Scolaires et Rapport de l'Agence de mise en œuvre de l'action</p> <p>1.3.2 Office des Œuvres Scolaires et Rapport de l'Agence de mise en œuvre de l'action avec la contribution de l'Institut National de la Consommation</p>	<p>Réduire la consommation de pain dans les cantines servants des repas chauds permet de réduire la consommation de produits céréalier issue du blé tendre (importé) et de favoriser une consommation appropriée de produits céréaliers et une alimentation plus variée et équilibrée.</p> <p>A travers les enseignants et le personnel des écoles, les élèves du système primaire et secondaires et leurs parents sont des groupes cibles pertinents pour sensibiliser la population rurale sur le gaspillage du pain et la consommation appropriée de céréales et produits céréaliers.</p>

4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la Tunisie.

4.2. Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est **de 60 mois** à compter de la date de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3. Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE³⁰.

4.3.1. Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers³¹

Cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants:

- Expérience du secteur de l'agriculture durable et de ses parties prenantes dans le pays.
- Capacités d'ingénierie financière démontrée par des expériences récentes de facilitation de l'accès au crédit des très petites, petites et moyennes entreprises de transformation de produits agricoles, d'exploitations agricoles, de sociétés mutuelles de services agricoles ou autres organisations professionnelles et interprofessionnelles.
- Capacités à mobiliser une assistance technique ayant déjà démontré ses capacités de développement d'un mécanisme d'appuis financiers directs à des systèmes de production durables.
- Capacités à mobiliser la recherche scientifique en accompagnement des performances économiques environnementales et sociales des exploitations agricoles, des organisations professionnelles et des sociétés privées qui participent à la production et à la collecte des céréales.
- Capacité à mobiliser une ingénierie pour le renforcement des capacités des entités en charge des achats locaux pour l'approvisionnement des cantines scolaires, l'éducation à l'environnement et à la qualité de l'alimentation.
- Valeur ajoutée apportée à des opérations en cours de mise en œuvre qui sont favorables et complémentaires à l'action.

La mise en œuvre par cette entité implique son engagement à conduire toutes les activités prévues pour contribuer à l'objectif spécifique n° 1 à travers les résultats 1.1, 1.2 et 1.3.

³⁰ www.sanctionsmap.eu Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

³¹ La signature d'une convention de contribution avec l'entité choisie est subordonnée à l'achèvement des évaluations des piliers nécessaires.

Exception à la non-rétroactivité des frais

La Commission autorise la reconnaissance des frais supportés à compter du 1^{er} juillet 2022. Il s'agit d'une action d'urgence qui nécessite une phase de préparation en concertation avec tous les acteurs publics et privés concernés ainsi que des ressources financières disponibles pour apporter dès la prochaine campagne agricole 2022-2023 un soutien direct aux producteurs de céréales (dont les semis se font en octobre)³² afin d'améliorer la sécurité alimentaire le plus rapidement possible, dans ce contexte de crise économique et financière.

4.4. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.5 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Modalités de mise en œuvre — cf. section 4.3	
Objectif spécifique n° 1 composé de	
Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers – cf. section 4.3.1	24 800 000
Évaluation — cf. section 5.2 Audit — cf. section 5.3	200 000
Communication et visibilité — cf. section 6	couvert par une autre décision
Total	25 000 000

4.4. Structure organisationnelle et responsabilités

Le suivi du programme sera assuré lors du dialogue de politique sectorielle avec la participation des ministères concernés par l'action et les représentants des secteurs de la profession agricole du secteur privé et associatif. Au moins la moitié des participants sera constituée de représentants du secteur de la profession agricole, du privé et de la société civile concernés par les activités du programme, à sélectionner d'un commun accord par l'Administration Nationale et la Délégation de l'UE (DUE) en Tunisie après la signature de la convention de financement. La rencontre de dialogue sectoriel conjointe aura pour rôle notamment de suivre l'évolution des performances de l'action qui participent à l'élaboration et à l'adoption des réformes. La coordination et la complémentarité des appuis du programme avec ceux d'autres programmes nationaux et internationaux intervenants dans le même domaine/secteur d'activité sera assurée.

³² Un travail de préparation des modalités de mise en œuvre notamment pour le fonds d'appui pour les céréales est indispensable avant le début de la période de semis.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

5. MESURE DE PERFORMANCE, SUIVI ET RAPPORTS

5.1. Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport rend compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré de réalisation de ses Produits et de sa contribution à la réalisation de ses Effets et, si possible au moment de l'établissement du rapport, de la contribution à la réalisation de ses Impacts, mesurée par des indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Les indicateurs doivent être désagrégés par sexe, tous les suivis et rapports doivent évaluer la manière dont l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données: La source des données est précisée dans la matrice du cadre logique et les entités contractées s'assureront que leur méthodologie d'intervention et budget répondent bien aux besoins de collecte et d'analyse des données notamment celles qui seront désagrégées par sexe et par typologie des exploitations céréalières.

5.2. Évaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants au travers d'une mission commune commandée (s) par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins d'apprentissage, notamment en ce qui concerne le suivi des performances de l'action et leur impact sur l'amélioration des revenus des producteurs(trices) de blé dur.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à différents niveaux (y compris pour la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que l'action doit inspirer un processus important de réformes visant à replacer les exploitant(e)s agricoles au cœur de la politique nationale agricole en faveur d'une nouvelle gouvernance économique environnementale et sociale des opérateurs économiques de la chaîne de valeur des céréales et du blé dur en particulier. L'évaluation contribuera en particulier à l'analyse de l'impact de la Food and Resilience Facility pour les pays du voisinage sud.

La Commission constitue un groupe de référence composé de représentants des principales parties prenantes, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national (représentants du gouvernement, des organisations de la société civile (secteur privé, ONG, etc.)). Si cela est jugé nécessaire, d'autres donateurs seront invités à y participer. La Commission informe le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 30 jours à l'avance des dates prévues pour l'exercice d'évaluation et les missions. Le partenaire de mise en œuvre collabore efficacement et utilement avec les experts chargés de l'évaluation, leur transmet notamment tous les documents et informations nécessaires et leur donne accès aux locaux ainsi qu'aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation sont partagés avec le pays partenaire et d'autres parties prenantes clés selon les meilleures pratiques de diffusion des évaluations. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, en accord avec le pays partenaire, décident conjointement des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Toutes les évaluations doivent évaluer dans quelle mesure l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains ainsi que la manière dont elle contribue à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Les services d'évaluation peuvent faire l'objet d'un contrat-cadre.

5.3. Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6. COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Toutes les entités mettant en œuvre des actions extérieures financées par l'UE ont l'obligation contractuelle d'informer les publics concernés du soutien apporté par l'Union à leurs travaux en affichant l'emblème de l'UE et, le cas échéant, une brève déclaration de financement sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. À cette fin, ils doivent se conformer aux instructions données dans les exigences de [communication et de visibilité de 2022](#) (ou tout document qui lui succédera).

Cette obligation s'appliquera de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les prestataires de services, les bénéficiaires de subventions ou les entités mandatées ou déléguées, telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE. Dans chaque cas, une référence aux obligations contractuelles correspondantes doit être incluse dans la convention de financement, la passation de marchés et les contrats de subvention respectifs, ainsi que dans les conventions de délégation.

Afin de renforcer la visibilité de l'UE et sa contribution à la présente action, la Commission peut signer ou conclure des déclarations communes, dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et pour protéger les intérêts financiers de l'Union. Les mesures de communication et de visibilité devraient également promouvoir la transparence et la responsabilité concernant l'utilisation des fonds. L'efficacité des activités de communication sur la sensibilisation à l'action et à ses objectifs ainsi que sur le financement de l'action par l'UE devrait être mesurée.

Les partenaires chargés de la mise en œuvre tiennent la Commission et la Délégation de l'UE pleinement informés de la planification et de la mise en œuvre d'activités spécifiques de visibilité et de communication avant la mise en œuvre. Les partenaires chargés de la mise en œuvre assureront une visibilité adéquate du financement de l'UE et rendront compte des actions de visibilité et de communication ainsi que des résultats de l'action globale aux comités de suivi compétents.

Si cette action devient une Initiative Équipe Europe, pour la communication sur cette action, l'UE et ses États membres peuvent s'appuyer sur les orientations spécifiques relatives à l'identité visuelle de l'Équipe Europe.